



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05/02/2026

Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) : l'Espagne élargit le protocole d'importation de bovins vaccinés

Le 5 février, les autorités espagnoles ont annoncé l'extension de leur protocole d'importation pour les bovins vaccinés contre la DNC. Après avoir accepté sous conditions, le 27 janvier dernier, l'importation de bovins issus de zone vaccinale II¹, l'Espagne élargit désormais cette mesure aux bovins des zone vaccinale I, sous réserve de critères sanitaires.

L'Espagne ouvre ses frontières aux bovins vaccinés

¹ Il existe deux types de zones vaccinales (ZV). Les ZVI correspondent à des zones où une vaccination est instaurée en raison du risque élevé d'introduction du virus. Les ZVII correspondent aux anciennes-zones réglementées levées, quand ces dernières n'ont plus présenté de foyers pendant 45 jours, et atteignent un taux de vaccination supérieur à 75 % des bovins présents.

Contacts presse

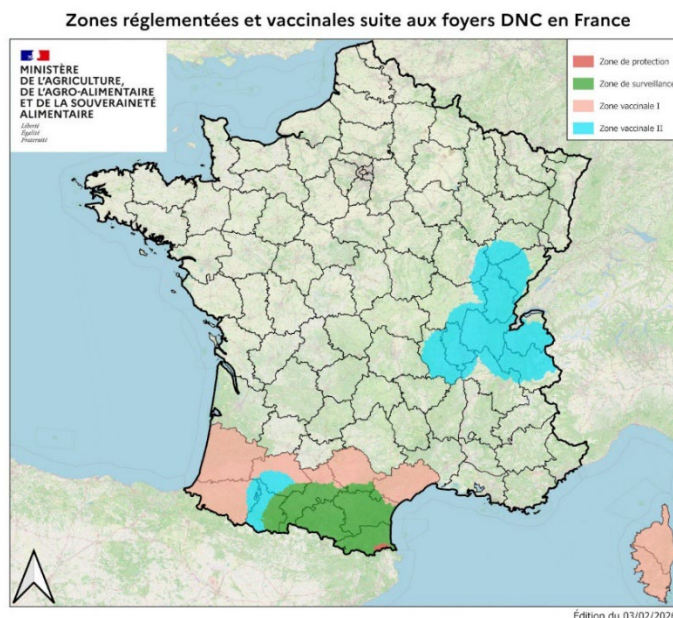
Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

Cette ouverture à l'importation, sous conditions, bénéficiera notamment aux bovins des zones vaccinales mises en place autour des zones réglementées du Sud-Ouest. Les conditions posées à la reprise des exportations sont détaillées [ici](#).

Il faut notamment que, dans une zone de 50 km autour de l'exploitation d'origine, l'immunité collective soit installée depuis au moins 60 jours. Cette condition, similaire à celle imposée aux ZVII, sera remplie progressivement par les territoires dans les semaines à venir, à l'instar de ce qui avait prévalu dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.



Une situation sanitaire en nette amélioration en France

La France enregistre une amélioration significative de la situation épidémiologique. Le dernier foyer a été détecté le 2 janvier et le taux de vaccination des bovins avoisine les 100 % dans les zones vaccinales et les zones réglementées.

Prochaine étape : stratégie vaccinale 2026

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, Annie Genevard, réunira le Parlement du sanitaire (Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétal) ce lundi 9 février, pour la cinquième fois depuis le début de la crise. Cette séance plénière permettra de recueillir l'avis des professionnels sur la stratégie vaccinale en 2026.

La DNC est une maladie strictement animale, virale non transmissible à l'être humain, ni par contact avec des bovins infectés, ni par l'alimentation de produits issus de ces animaux (viande, lait, fromage), ni par piqûres d'insectes. Elle se propage entre bovins par les mouvements d'animaux infectés ou via des insectes « vecteurs » (taons et mouches piqueuses / stomoxes).

[En savoir plus sur la DNC.](#)